BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°013-2017/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2016-009/PRES DU 30 DECEMBRE 2016 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2016060/PR BF 2016 18 00 CONCLU LE 26 SEPTEMBRE 2016 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX DE SURFACE DANS LE PLATEAU CENTRAL (PMVEC)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 13 avril 2017

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2016-009/PRES du 30 décembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2016060/PR BF 2016 18 00 conclu le 26 septembre 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement partiel du Projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le Plateau central (PMVEC).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 13 avril 2017

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Assemblée Nationale
Le Président
BURKINA FASO

Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance

Salifo TIEMTORE